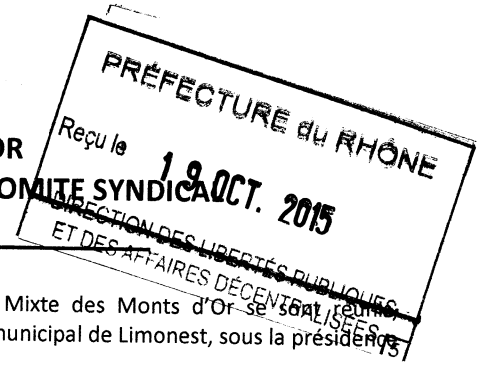


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 30 septembre 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont régulièrement convoqués par lettre du 17 septembre 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **32** Nbre de membres présents (quorum) : 27 Nbre de voix délibératives : 31
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,
 Marc GRIVEL
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN
LISSIEU : Jean-Claude GRANGE
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE
SAINT-GERMAIN : Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Eric MAZOYER
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS
SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET
SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL à Anne-Laure MATHIAS, Denis VERKIN à Max VINCENT.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Bernard BOURBONNAIS

Dépôt de dossier au titre du programme d'actions PSADER PENAP parcelles AB 210-211- 175 à Collonges au Mont d'Or

Monsieur Bernard BOURBONNAIS, vice-président au foncier expose au conseil que dans le cadre du plan d'action PSADER PENAP associé à la mise en place des périmètres ENAP, il est proposé au conseil syndical de délibérer et d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des monts d'Or à déposer un dossier de demande de financement pour l'acquisition des parcelles suivantes :

+ Parcelles AB 210-211-175 pour une surface de 6668 m2 lieu-dit Charézieux, sur Collonges au Mont d'Or pour un prix de vente de 7000 € HT hors frais SAFER et de notaire, pour un taux de subvention de 40% (soit 2800 €) du montant total d'acquisition (soit 7000 € HT) hors frais de notaire et SAFER au titre du programme d'actions PSADER PENAP

+ à solliciter de la Métropole de Lyon la prise en charge associée à ces acquisition du cahiers des charges SAFER (3 000 €) qui doit être intégré à chaque acte notarié.

+ à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à déposer un dossier au titre du programme d'actions PSADER PENAP.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

